

Bordereau de signature

065/CA Dépenses d'investissement



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	16/10/2015	 Visa
celine albert, <i>Chef GRHF</i>	16/10/2015	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	16/10/2015	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	16/10/2015	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2015	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2015-10-19)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : lundi 19 octobre 2015 (2015-10-19)

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Lieutenant-colonel Éric VINCENT, chef du Pôle opérationnel,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA.

Départs en cours de séance : MM. André FABRE, après le vote du rapport n°063, Jacques THOUROUDE, après le vote du rapport n°064.

Absents excusés :

MM. Christophe TESTAS, CPL Julien ESTIVALS.
Mmes Éva GERAUD, Martine COURVEILLE, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12/ pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 octobre 2015.

RAPPORT N°065/CA - 10/15

OBJET : Dépenses d'investissement

Considérant d'une part, l'article L.1612-1 du CGCT selon lequel jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant d'autre part, que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture ou de modification de l'autorisation de programme.

.../...

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2015	PROPOSITION OUVERTURE DE CREDITS
AFFECTATION (hors A.P./C.P.)	www.sdies1.fr	
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 600,00 €	17 000,00 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 420 875,64 €	280 000,00 €
CHAPITRE 23 TRAVAUX EN COURS	4 420 492,40 €	1 105 000,00 €

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement éventuelles en 2016 pour les montants et affectations précisés ci-dessus.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 19/10/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2015